

Compte rendu de la séance du lundi 29 avril 2024 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAGEGALTIER Francis, Maire.

Présents : Christophe DEVILLE DE PERIERE, Francis FAGEGALTIER, Séverine FRABOT, Vanessa GORISSE, Christophe NION, Line PARISOT, Philippe WITASSE.

Absente excusée : Caroline TEIXEIRA.

Absents : Rémy GUYOT, Maud PROTAT-KOFFLER

Secrétaire de séance : Christophe NION

ORDRE DU JOUR :

1. REFECTIION ROUTE ET CHEMIN

➤ Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement suite à une proposition de Monsieur ALLEZY conseiller aux décideurs locaux du SCG. Le conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, sans modifier le budget voté.

Ce procédé autoriserait le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à compter de l'exercice 2024, pour le budget principal de la commune, d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tout document s'y rapportant.

➤ Le Maire informe les conseillers de la réception de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la cession de l'ancienne boulangerie au 67 de la rue de la forêt de Lancy. Il y a encore quelques formalités de publicité à accomplir avant que la Commune ne devienne propriétaire de ce bien : ce serait au mieux à la fin du mois de juin.

1. REFECTIION ROUTE ET CHEMIN

Le Maire indique que, depuis le vote du budget le 9 avril, nous avons reçu un courrier de la Région indiquant que le versement de sa subvention pour la rénovation de l'école ne sera pas effectué avant quelques mois (rappel : le montant est de 113 225 €). De ce fait, il faut gérer au plus près les dépenses. En conséquence, le Maire indique qu'il est préférable de reporter toute décision sur le réaménagement du carrefour ruelle de la Pierratte / avenue des marronniers.

Les devis pour la sécurité de la route de la Chaume et du chemin de la tour de Villechat ont été revus pour porter sur des prestations comparables entre les postulants.

➤ **ROUTE DE LA CHAUME**

Trois devis ont été reçus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 9 097,55 € TTC.

➤ **CHEMIN COMMUNAL TOUR DE VILLECHAT**

Trois devis ont été reçus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 20 162,34 € TTC.

L'ordre du jour étant examiné, la séance est levée à 21 H 10.

Le Maire, Francis FAGEGALTIER

